



# SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

## Extrait du registre des délibérations

*Délibération N° : 2023-01-03*

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 4

**Objet : Acte modificatif N°1 de maîtrise d'ouvrage des travaux de modernisation de l'abattoir**

Etaient présents :

- Gilbert GUIGUE (Titulaire, Conseil départemental)
- Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)
- François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)
- Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)

Etaient absents excusés :

- Jean-Pierre FRESSOZ (Titulaire Grand Chambéry)
- Jimmy BAABAA (Titulaire, Grand Chambéry)

M. Jean-Pierre FRESSOZ a donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA.

M. Jimmy BAABAA a donné pouvoir à M. Gilbert GUIGUE.

*Le Comité syndical a été légalement convoqué le 9 mars 2023*

Secrétaire de séance :

- Claudine BONILLA

1

### LE PRESIDENT,

### Considérant

**Que** les Conseils Syndicaux des 28 janvier, 21 mars et 13 juillet 2022 ont validé le projet d'investissement retenu et les offres correspondantes.

**Que** le bilan global de l'opération s'élève à 4 142 311 € HT (4 970 773 € TTC).

*Certifiée exécutoire par le Président*

*du SMAC compte tenu de la réception en Préfecture et l'affichage au siège d' Syndicat le*

**Qu'**il convient de modifier le CCAP du Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de l'Abattoir de Chambéry.

**PROPOSE** au Comité syndical de prendre un acte modificatif n°1 pour mise à jour des éléments mentionnés dans le CCAP du Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de l'Abattoir de Chambéry.

Plus particulièrement, pour modifier les éléments suivants :

- le marché de conception réalisation ne nécessite pas d'APD
- modification de l'article 1.1. : Le montant des dépenses à engager par le mandataire pour le compte du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry est de 4 970 773 € TTC.
- modification de l'article 6.2 : L'échéancier envisagé par le SMAC pour le versement de l'avance se fera en 3 versements en 2023 suivant l'état d'avancement de l'opération.

**Délibération N° : LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**  
**2023-01-03**

Nombre de membres en exercice : 6  
Nombre de membres présents : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 4  
**POUR 4**

**APPROUVE à l'unanimité de :**

- **de modifier** le CCAP du Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de l'Abattoir de Chambéry.
- **de prendre** un acte modificatif n°1 pour mise à jour des éléments mentionnés dans le CCAP du Marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de l'Abattoir de Chambéry.

Plus particulièrement, pour modifier les éléments suivants :

- le marché de conception réalisation ne nécessite pas d'APD
- modification de l'article 1.1. : Le montant des dépenses à engager par le mandataire pour le compte du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry est de 4 970 773 € TTC.
- modification de l'article 6.2 : L'échéancier envisagé par le SMAC pour le versement de l'avance se fera en 3 versements en 2023 suivant l'état d'avancement de l'opération.

- **d'autoriser** Monsieur le Président pour engager toutes les formalités nécessaires et signer tous documents y afférant.

Pour extrait conforme,

Le 15 mars 2023,

Le Président  
GILBERT GUIGUE

